

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

Place de la Visitation

Il est rendu compte de tous les ouvrages français et étrangers
dont il est envoyé deux exemplaires au journal.

Les manuscrits non insérés seront rendus.

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

SOMMAIRE.**PARTIE OFFICIELLE :**

Avis municipal relatif au projet d'élargissement de la rue Grimaldi.

MINISTÈRE D'ÉTAT :

Visite de condoléances à M. le Consul Général de France, à l'occasion de la catastrophe de Toulon.

EXTÉRIEUR :

Premier Congrès Universel des Races.

CONSEIL NATIONAL :

Compte rendu de la séance du 30 juin 1911.

ECHOS ET NOUVELLES :

Réunions du Comité Consultatif des Travaux Publics.
Réunion du Comité d'Hygiène.
Lycée de Monaco (Rentrée des Classes).
Ecoles primaires de filles et Asiles (Rentrée des Classes).
Sortie du Comité des Fêtes de la Saint-Roman.
Réunion nautique organisée par l'Herculis.
État des condamnations du Tribunal Correctionnel.
Mouvement du Port.

EXTÉRIEUR**LE PREMIER CONGRÈS UNIVERSEL DES RACES**

(Londres, 25-29 juillet 1911)

En ce qui concerne le nombre et la qualité des participants, ainsi que l'esprit qui animait les délibérations, le premier Congrès universel des Races a été couronné du plus grand succès.

Dix-huit gouvernements y avaient envoyé des représentants officiels : Algérie, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chine, Espagne, Etats-Unis, Grèce, Haïti, Hongrie, Japon, Mexique, Monaco, Perse, Portugal, Serbie et Turquie.

D'autre part, plus de 1.200 personnes de tous pays et de toutes races avaient répondu à l'appel des organisateurs ; et ce nombre, déjà élevé en lui-même, est plus considérable encore si l'on tient compte des distances que la plupart des adhérents avaient à franchir et des dépenses que comportent de tels déplacements. Il est également remarquable, eu égard à la qualité de ces personnes, dont la plupart occupent en leurs pays des situations éminentes, et qui représentaient, dans leur ensemble, une véritable élite intellectuelle et morale.

Ce fut un spectacle tout nouveau, que de voir réunie en congrès une assistance aussi hétérogène. Et ce spectacle fut hautement réconfortant, car il opposa un démenti péremptoire aux partisans attardés de l'inégalité essentielle et définitive des races humaines, et des cruelles injustices fondées sur ce préjugé. Européens et Américains de toutes origines, Chinois et Japonais, Persans et Turcs, Arabes et Hindous, Nègres d'Afrique ou d'Amérique et Mulâtres, se montrèrent égaux en intelligence, en savoir et en noblesse de sentiments, et prouvèrent que, dans toutes les races, l'éducation peut trouver un terrain favorable et produire des hommes de valeur. Et ce fut une belle leçon d'amitié humaine que de voir les séances présidées, entre autres, par le Dr Brajendranath Seal, professeur hindou ; l'ambassadeur chinois Wu-Ting-Fang, membre de la Cour de La Haye ; le député turc Dr Riza Tevfik ; M. Tongo Takebe, professeur de sociologie à l'Université de Tokio ; le général Légitime, ancien président de la République d'Haïti ; et le persan Hadji Mirza Yaha, le chef actuel du babisme.

Pendant les discours des orateurs si divers qui prirent la parole, on sentait qu'un même esprit de solidarité humaine animait tout l'auditoire. Et il faut ajouter que ce dernier avait un mérite exceptionnel à se montrer aussi assidu et attentif qu'il le fit, car jamais congrès ne se tint par une température aussi accablante et dans de moindres conditions de confort : la grande salle de l'Institut impérial, à l'Université de Londres, simple hangar en bois, à l'accoustique détestable et dépourvu de toute ventilation, était une véritable étuve, où les habitants des contrées tropicales, habitués à des installations protectrices contre la chaleur, souffraient autant et plus que les Européens.

Quant à l'œuvre positive du Congrès, au travail utile accompli, on est malheureusement obligé d'émettre un jugement moins favorable que sur sa portée morale.

Il était visible, à l'avance, que les organisateurs, débordés par le vaste objet qu'ils s'étaient proposé, avaient voulu trop étreindre, et qu'il serait impossible d'embrasser, ou même d'examiner superficiellement, la quantité excessive de matières qu'ils soumettaient à la discussion. En présence de problèmes aussi nombreux, complexes et enchevêtrés que ceux que soulèvent le contact de toutes les races et nationalités et l'organisation de leur cohabitation paisible, ils n'ont pas su choisir les éléments d'un ordre du jour assez bref pour pouvoir être traité en huit séances, assez simple pour être utilement discuté par le public le plus composite qui ait jamais été assemblé.

Avant de se rendre à Londres, les adhérents, en effet, avaient reçu le très gros volume réunissant les soixante mémoires composés, en vue du Congrès, sur autant de sujets absolument différents, et dont la plupart présentaient d'ailleurs une haute valeur, quelques-uns étant même des œuvres de tout premier ordre. On avait pu se rendre compte, par là, du très grand intérêt scientifique et humanitaire que présentait l'œuvre entreprise, mais aussi de l'impossibilité matérielle où l'on serait d'épuiser un pareil programme. Chacune des séances annoncées comportait, à elle seule, du travail pour plusieurs congrès, et d'ailleurs, la plupart des sujets traités, propres à des discussions en comités de spécialistes, ne pouvaient donner lieu, en séance plénière, qu'à des communications en forme de conférences, mais non à des délibérations.

D'autre part, aucune préparation du travail. Aucun secrétariat organisé pour sténographier, ou du moins pour résumer le travail des séances, qui se trouve donc perdu. Point de commissions ou de sections pour examiner les propositions individuelles, les passer au crible, et en tirer des textes qui puissent être recommandés à l'assemblée plénière après cette indispensable discussion préalable.

Seuls, les spécialistes du droit international et de l'anthropologie avaient été conviés à tenir une avant-session, comprenant deux séances pour chaque branche.

Les premiers, parmi lesquels se trouvèrent la plupart des délégués officiels, avaient à étudier « La nouvelle situation en Orient », c'est-à-dire, disait le programme, « l'adoption récente, parmi les nations orientales, de certaines importantes institutions occidentales, et son action sur le progrès et le développement du droit international, les règlements du droit international (?) et l'extension projetée du domaine des Conférences de La Haye ». Ils généralisèrent le thème qui leur avait été proposé, et aboutirent à la rédaction de plusieurs vœux intéressants.

L'un d'eux préconise « l'application des principes protecteurs du droit international public à tous les peuples policés et même à tous les groupements humains remplissant sur leur territoire les devoirs corrélatifs de ces droits ».

PARTIE OFFICIELLE**COMMUNE DE LA CONDAMINE****AVIS D'ENQUÊTE**

Projet d'élargissement de la rue Grimaldi.

1^{er} Lot : Entre la place d'Armes et la rue Albert.

Le Maire de la Commune de La Condamine a l'honneur d'informer les habitants qu'en vertu d'une Ordonnance Souveraine en date du 18 août 1911, qui déclare d'utilité publique le projet d'élargissement de la rue Grimaldi, entre la place d'Armes et la rue Albert, le plan et l'état parcellaire des terrains à acquérir pour son exécution ont été déposés à la Mairie pour être soumis à l'enquête et y resteront déposés pendant dix jours, à partir d'aujourd'hui, conformément à l'Ordonnance Souveraine du 21 avril 1911, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Les personnes intéressées sont invitées à prendre connaissance de ces documents et à faire les observations et réclamations qu'elles jugeront utiles à leurs intérêts.

La Condamine, le 23 septembre 1911.

Pour le Maire,
L'Adjoint : TH. GASTAUD.

MINISTÈRE D'ÉTAT

Dès qu'il a eu connaissance du terrible malheur qui vient de frapper la marine française, S. Exc. le Ministre d'Etat s'est rendu au Consulat Général de France pour exprimer au Gouvernement de la République les sentiments de condoléance du Gouvernement Princier et de la population Monégasque.

Les Conseillers de gouvernement, présents à Monaco, ont également déposé leurs cartes chez le Représentant de la France.

Les autres visent la troisième Conférence de La Haye. Ils demandent notamment :

« Qu'elle adopte les règles du droit international public garantissant l'égalité aux nations de diverses races, facilitant l'accès des peuples policés à la Société internationale, et stipulant le devoir, pour les nations actuelles, de préparer l'émancipation et l'autonomie de ces peuples ;

« Qu'elle développe et perfectionne dans une large mesure l'organisation de la Société internationale entreprise par les deux premières Conférences ;

« Que les Gouvernements mettent à l'étude, sans plus tarder, les questions qui doivent être discutées par la troisième Conférence de La Haye ; et qu'ils constituent à cet effet des commissions nationales et une ou plusieurs commissions internationales ;

« Que les Gouvernements prêtent la plus grande attention aux travaux élaborés par les associations juridiques et économiques en vue de la prochaine Conférence de la Paix. »

Quant aux anthropologues, qui avaient à discuter « Les effets du croisement des races sur l'intelligence et le caractère » et « L'influence du milieu sur la formation et la modification des caractéristiques des races », il n'est pas apparu que leur réunion ait exercé une influence bien sensible sur les délibérations du Congrès ; et l'on ne voit pas, en effet, comment des sujets aussi scientifiques et encore aussi peu élucidés dans l'état actuel de la science, auraient pu donner lieu à des résolutions ou vœux d'un Congrès de profanes.

* *

Les réunions plénières ont été consacrées aux sujets suivants, ou plutôt à une multitude de questions diverses, plus ou moins arbitrairement groupées sous ces rubriques :

1^{re} séance: Discours d'ouverture et de bienvenue. Considérations fondamentales sur la question des races ;

2^e Situation actuelle de la femme dans les divers pays, et effet du mélange des races ;

3^e Conditions du progrès des races ;

4^e Problèmes d'économie politique résultant du contact des races ;

5^e Problèmes que les questions de races posent à la conscience moderne ;

6^e Problèmes intéressant plus particulièrement la race nègre ;

7^e Suggestions positives pour encourager l'amitié entre races ;

8^e Motions proposées au Congrès. Constitution d'un organisme permanent, ou Conseil international des races.

Après les observations présentées plus haut, il est à peine besoin d'ajouter qu'il ne pouvait être question d'entrer dans une discussion proprement dite sur ces vastes sujets. Le programme du Congrès portait bien, pour chaque séance, le nom d'un rapporteur général ; mais la tâche de ces rapporteurs eût été impossible à remplir, et resta donc inexécutée ; et les orateurs se succédèrent, parlant de ce qui leur convenait, au hasard de leur tour de parole. Finalement chaque séance consista donc en une série de monologues sur des questions ayant un rapport plus ou moins direct avec les titres qui viennent d'être énumérés, mais n'en ayant généralement aucun entre elles. Et il faut admirer la patience avec laquelle l'auditoire écouta chaque jour, pendant deux séances de trois heures, cette suite de propos interrompus, dans les conditions matérielles si défavorables où l'on siégeait.

En outre, la question des langues a naturellement causé encore plus de difficultés que dans les autres congrès internationaux, ce qui n'est pas peu dire. Au contraire de ce qui se fait généralement, et qui consiste à limiter à deux ou trois le nombre des langues admises, et à faire résumer, au moins dans l'une d'elles, les discours prononcés dans les autres, toute latitude était laissée aux orateurs, et l'on ne donnait aucune traduction, aucun résumé.

Un grand nombre des assistants, sinon même leur

majorité appartenait à la race anglo-saxonne, ou à certains de la multitude de peuples qui lui sont soumis. Il n'est donc pas surprenant que la majorité des orateurs aient parlé anglais. Mais le nombre était grand, de ceux qui ne comprenaient pas cette langue, au moins assez couramment pour suivre un discours avec fruit, et qui ont donc perdu la plus grande partie de ce qui s'est dit. Plus nombreux encore étaient ceux qui se trouvaient incapables de discourir publiquement en anglais. On entendit donc parler allemand, espagnol, français, italien, et même japonais et persan ! Inutile de dire que les applaudissements généreusement adressés aux orateurs leur étaient, en général, accordés de confiance, simplement parce que les auditeurs avaient le sentiment d'avoir entendu de réconfortantes paroles de solidarité humaine.

Une fois de plus, a été démontrée ainsi la nécessité absolue et urgente de l'adoption d'une langue auxiliaire internationale, sans laquelle les assemblées d'hommes de pays divers, destinées à devenir d'année en année plus fréquentes, restent infructueuses.

* *

Quelque réserve qu'on soit obligé de faire sur l'œuvre pratique du Congrès, il méritait plus d'attention qu'il n'en reçut de la presse. Malheureusement, les circonstances ne lui étaient pas favorables. La question marocaine (on était au plus fort de la tension germano-britannique), la crise constitutionnelle anglaise, la grève des dockers de Londres, le circuit d'aviation et la lutte Beaumont-Védrières, les méfaits de la température, remplissaient les colonnes des journaux qui ne trouvaient pas de place pour la question, pourtant si grave, et vitale en certains pays, des préjugés et animosités de race. Seuls, à ma connaissance, le *Manchester Guardian* et l'*Indépendance Belge* ont consacré au Congrès une série de comptes rendus dignes de ce sujet.

Le dernier des neuf longs articles publiés par ce dernier journal se compose d'appréciations sur le Congrès, fournies par une dizaine de personnages éminents, choisis dans autant de pays différents. Toutes concordent à dire que cette session a constitué une magnifique manifestation humanitaire, mais que les résultats positifs en sont à peu près nuls, en raison de la confusion de son trop vaste ordre du jour, ainsi que du défaut d'organisation du travail. Le premier Congrès universel des races a été une œuvre de propagande morale, un spectacle hautement en encourageant, une belle promesse pour l'avenir, mais rien de plus qu'une promesse.

Son histoire appelle une comparaison avec celle des Congrès de la Paix, auxquels il se rattache par un lien étroit, puisque son objet n'était qu'un cas particulier du leur.

Lorsque, en 1848, les « Amis de la Paix » se réunirent pour la première fois en Congrès international, à Bruxelles, on vit de même des hommes de bien, animés des intentions les plus généreuses, discourir sur un programme que son amplitude devait nécessairement rendre imprécis.

Il en fut de même en 1849 à Paris, en 1850 à Francfort, en 1851 à Londres, en 1853 à Edimbourg, et enfin, pour la sixième fois, en 1878 à Paris.

Mais, à la faveur de cette longue expérience, les idées se précisèrent, une doctrine s'élabora, et les « Amis de la Paix », devenant les « Pacifistes » et, abandonnant de plus en plus la spéculation pure et les simples déclamations humanitaires pour l'étude positive et patiente de problèmes concrets et bien déterminés, furent prêts à s'organiser en un parti international, capable d'une action effective sur l'opinion publique, et par là, sur les gouvernements.

En 1889 eut lieu, dans ces conditions, à Paris, le premier des « Congrès Universels de la Paix », dont le XIX^e doit s'ouvrir très prochainement à Rome. On y étudia la création d'un organisme permanent, le Bureau international de la Paix, qui fut fondé en 1891 à Berne ; et, dès lors, on put préparer efficacement les Congrès, sérier les questions,

et présenter au public et aux Gouvernements des vœux mûrement étudiés et susceptibles d'être mis en pratique. Et de cette action nouvelle découle directement la transformation complète des relations internationales dont la rapidité étonne jusqu'à ses protagonistes les plus optimistes, puisque, entamée en 1899 par la création de la Cour de la Haye, elle aboutit dès 1911 à la signature de traités d'arbitrage sans réserves entre grandes Puissances militaires.

Eh bien, si l'on ne craignait pas d'encourir le reproche de se livrer à un simple jeu de mots, on pourrait dire que le premier Congrès des Races a été un septième Congrès international des Amis de la Paix : mêmes idées généreuses, même confusion, même absence de résultats positifs.

Mais heureusement, il a bénéficié de l'expérience des autres congrès internationaux, qui se sont tant multipliés depuis un quart de siècle, et notamment de celle du mouvement pacifiste, dont il comprenait bon nombre de représentants : il a, dès le début du mouvement qu'il se proposait d'instituer, décidé la constitution d'un organe permanent, le Comité international des Races, qui n'était pas prévue sur son programme primitif. Que ce Comité s'organise sans retard ; que ses membres se montrent dignes de la confiance qu'on leur a témoignée ; et l'on pourra bien augurer des Congrès qui suivront. Le premier a été un simple essai, tenté dans des conditions où peu de personnes auraient osé l'entreprendre ; et, s'il a été nécessaire de faire des réserves sur sa méthode de travail et sur ses résultats immédiats, il n'est que juste d'ajouter qu'il a initié une œuvre pleine d'avenir, et que ses actifs et dévoués organisateurs, au premier rang desquels on doit citer lord Weardale, président, et M. G. Spiller, secrétaire général, ont bien mérité de la cause de l'humanité.

Gaston MOCH.

CONSEIL NATIONAL

SESSION EXTRAORDINAIRE

Séance du 30 Juin 1911.

(Suite.)

M. REYMOND. — Je demanderais à ajouter quelques mots d'explication. Je dois expliquer que nous cherchons à faire passer avant tout l'intérêt général. Or, il consiste cette année à faire le plus de travaux possible et en ceci notamment, que l'on agrandisse le boulevard des Moulins immédiatement.

Il est évident que si nous avons mal employé les deniers publics, si nous nous sommes servis du 3 % pour payer des expropriations qui viennent enrichir le Domaine privé du Prince, ce paiement sera annulé. C'est pourquoi nous faisons des réserves. Vous allez voir que nous ne sommes pas si mal engagés que cela peut paraître à quelques-uns.

Si nous adoptons la proposition de M. Aimino, qui consiste à retarder l'affectation des crédits, nous retardons en même temps les travaux et nous laissons à la seule volonté du Prince de les exécuter ou non, car vous admettez que nous ne pouvons pas obliger le Prince à sortir des deniers de sa cassette privée s'il ne le veut pas, tandis que, si reconnaissant l'utilité de ces travaux au point de vue général, nous en proposons l'exécution avec nos propres deniers, la dépense sera engagée et il ne s'agira plus que de savoir à qui elle incombe. Ce ne sera plus qu'une question de justice et d'équité. Puisqu'on nous oppose la Constitution, nous avons bien le droit de nous en prévaloir. Nous ne faisons qu'appuyer davantage ce que nous avons dit l'autre jour, que tout en reconnaissant l'urgence des travaux et en autorisant une avance de fonds par le moyen du 3 %, nous formulons les réserves les plus expresses quant à leur emploi, étant donné que nous allons enrichir le Domaine privé du Prince. En définitive ce n'est qu'une avance que nous faisons au Trésor princier.

M. AIMINO. — Si le Conseil National est prêt à faire le sacrifice de la somme de 1 million je n'y vois aucun inconvénient, mais il est inutile de faire des réserves.

Toute la question est de savoir qui doit payer. C'est le Prince, car c'est une route du Domaine privé.

Devant une pareille dépense je me demande si nous devons faire ce sacrifice de gaité de cœur, nous pourrions le faire, mais dans ce cas il est inutile de faire des réserves, car elles deviennent tout à fait illusoires.

Vous dites que vous allez soumettre la question aux juristes français de la Constitution.

M. REYMOND. — Je n'ai pas dit cela. M. Gastaud vous a dit, comme renseignement, qu'il croyait que la question allait être soumise par le Gouvernement aux juristes. J'ajoute que nous ne serons pas liés par leur réponse, Monsieur Aimino. En ce qui me concerne, mon opinion est faite : il s'agit du Domaine privé du Prince, c'est la Constitution qui le dit, et les deniers publics ne peuvent pas être employés à l'acquisition de ce Domaine si le Conseil National ne le veut pas.

M. AIMINO. — Si nous devons sacrifier un million, je suis d'accord, mais il ne faut pas faire de réserves.

M. REYMOND. — Permettez-moi de dire que nous devons avoir dans l'esprit d'équité du Prince une confiance plus grande. Je suis persuadé que, dès qu'il connaîtra la question, il sera le premier à reconnaître la justesse de notre raisonnement.

M. AIMINO. — Je mets au-dessus de tout l'esprit d'équité et de justice du Prince. Malheureusement le Prince s'adresse à plusieurs personnes dont nous avons à déplorer le travail. Je fais toutes réserves sur ce que vous venez de dire.

M. THÉODORE GASTAUD. — Je demande en tous cas que ma proposition soit mise aux voix.

LE PRÉSIDENT. — Avant de la mettre aux voix, je voudrais savoir si personne ne demande le vote par article.

M. VATRICAN. — Je fais des réserves pour ce qui avait été ordonné avant la Constitution.

M. REYMOND. — Nous avons fait nos réserves là-dessus. Je les renouvelle. M. Gastaud a présenté ses observations au point de vue technique, mais il est entendu que sa proposition est inséparable des réserves que j'ai développées.

M. PIERRE GASTAUD. — Avant de commencer les travaux, il faudrait demander l'assentiment du Gouvernement à nos réserves pour avoir plus de garanties encore et, lorsque les travaux seront exécutés, on s'occupera de savoir s'ils doivent être payés avec les fonds publics ou privés. Ils seront mis à la charge de la partie intéressée. Nous pourrions inviter le Gouvernement à venir assister à la séance : ce serait une garantie.

M. REYMOND. — La situation est encore plus comode du moment que le Gouvernement n'est pas là.

S'il était présent en effet, il ferait des réserves contrairement ou engagerait une discussion, tandis que nous laissons la question entière et nous demandons que, dans l'intérêt général, les travaux s'effectuent. C'est une question de loyauté et je ne mets pas un instant en doute qu'on se mette à notre disposition pour discuter cette question en séance publique lorsqu'il le faudra.

Vous demandez aux trois délégués de vous apporter l'engagement du Gouvernement : cela est impossible, ils ne peuvent vous l'apporter, car ils n'ont pas qualité pour cela.

Nous vous offrons une solution pratique à laquelle nous sommes arrivés et qui en somme ne préjudicie aux droits de personne, tout en permettant de donner satisfaction à la population.

M. PIERRE GASTAUD. — Dans ces conditions, je retire mon observation.

M. AIMINO. — Je demande que le Conseil National surseoie aux travaux qui concernent le prolongement des routes françaises et qui appartiennent au Domaine privé du Prince, jusqu'à ce que le Gouvernement ait décidé là-dessus.

M. THÉODORE GASTAUD. — Je demande la priorité pour ma proposition.

M. REYMOND. — Je repousse pour ma part la proposition de M. Aimino, parce que j'estime qu'ayant fait des réserves, c'est suffisant.

LE PRÉSIDENT. — Je mets aux voix la proposition de M. Aimino si M. Gastaud n'insiste pas sur la priorité.

La proposition de M. Aimino est rejetée à l'unanimité moins une voix. Le Président s'est abstenu.

La proposition de M. Gastaud est mise aux voix avec les réserves faites par MM. Vatrican et Reymond.

(Adoptée à l'unanimité moins une voix, M. Aimino ayant voté contre.)

Je mets aux voix l'affectation des crédits qui sont de 1.942.000 francs.

(Adopté à l'unanimité moins M. Aimino qui s'abstient.)

M. THÉODORE GASTAUD. — Je prie le Conseil de faire mettre à l'étude les projets suivants :

Avenue Horizontale ;

Chemin des Œillets ;

Agrandissement du boulevard de la Condamine ;

Percement des rues de Millo et Caroline et leurs abords ;

Concours pour les édifices publics ;

Expropriation du terrain Radziwill.

LE PRÉSIDENT. — Je prie M. Gastaud de vouloir bien arrêter une énumération des édifices à mettre au concours.

Quant aux autres travaux, j'ai demandé aux services compétents de se mettre à l'œuvre pour qu'ils puissent nous présenter au mois d'octobre les projets définitifs.

M. FONTANA. — Il faudrait ajouter la modification du pont de la rue de la Turbie.

M. VATRICAN. — Ainsi que de l'avenue du Castelletto où il n'y a qu'à compléter le projet, les études étant faites.

M. MARSAN. — Je proposerai à mon tour de mettre à l'étude la question des sentiers, importante au point de vue des hivernants. Leur entretien est fait par la Société des Bains de Mer, mais il y a des modifications à apporter que la Société ne fait pas parce que, sans doute, elle n'y est pas tenue.

Ces sentiers sont en très mauvais état. Je vous proposerai donc de faire mettre cette question à l'étude.

LE PRÉSIDENT. — C'est une question communale : portez-là devant les Conseils Communaux, elle sera mieux à sa place.

M. MARSAN. — Il y a aussi la question des voies privées à céder par les particuliers pour être rattachées au Domaine public.

M. REYMOND. — Question communale aussi, me semble-t-il. Je demande qu'on vote la proposition de M. Gastaud et si M. Marsan veut faire une proposition, qu'il la formule à part.

M. MÉDECIN. — On pourrait ajouter, dans les projets à mettre à l'étude, l'agrandissement du pont de la Rousse, qui est la continuation du boulevard des Moulins.

LE PRÉSIDENT. — L'étude du boulevard des Moulins ne va que jusqu'à la place.

Je mets aux voix les projets proposés par M. Gastaud pour être mis à l'étude, en y ajoutant les deux projets présentés par MM. Fontana et Vatrican.

(Adopté à l'unanimité.)

M. REYMOND. — Je demande que l'on affecte un crédit de 1.000 francs pour ces études.

(Adopté à l'unanimité.)

Je demande, en adjonction à la proposition de M. Gastaud, que les projets de routes soient mis à l'enquête dès qu'ils seront terminés, sans qu'on ait même à saisir le Conseil National.

LE PRÉSIDENT. — C'est entendu.

(A suivre.)

ÉCHOS & NOUVELLES DE LA PRINCIPAUTÉ

TRAVAUX PUBLICS

Le Comité consultatif des Travaux Publics a tenu, dans le courant du mois d'août, trois séances, les 5, 9 et 22 de ce mois. Au cours de ces réunions, dans les procès-verbaux ont été approuvés par S. A. S. le Prince, le Comité a examiné un certain nombre d'affaires d'intérêt privé et les questions suivantes qui sont d'intérêt public :

Transformation du Commissariat de Police de la Condamine. — Le Comité émet l'avis de demander à M. l'Architecte des Bâtiments Domaniaux un nouveau projet de façade s'harmonisant avec les escarpements rocheux et présentant un reculement de la terrasse de façon à dégager l'entrée de la rampe Major.

Projet de raccordement du boulevard de l'Observatoire au boulevard Mi-Corniche. — Le Comité émet l'avis d'adopter le projet présenté par le Service des Travaux Publics.

Bâtiments et installations diverses à supprimer sur le quai du Port. — Le Comité estime qu'il convient de supprimer ces constructions, sous réserve des concessions consenties par le Gouver-

nement pour lesquelles il y aura lieu de prévoir un mode d'échange ou de compensation. Il émet, en outre, le vœu que la plage de la Condamine soit débarrassée de toutes les embarcations impropres à la navigation qui l'encombrent.

COMITÉ D'HYGIÈNE

Dans sa séance du 2 septembre courant, dont le procès-verbal a été approuvé par S. A. S. le Prince, le Comité d'Hygiène publique et de salubrité a émis le vœu qu'à l'avenir les caisses à eau d'alimentation, placées sur les immeubles de la Principauté, soient établies d'après un modèle spécial, en vue de pouvoir être soumises à un nettoyage fréquent et complet.

La partie inférieure de ces caisses, au lieu d'être plane, sera tronc-conique et munie, à sa partie la plus basse, d'un robinet indépendant du tuyau de distribution.

LYCÉE DE MONACO

La rentrée des classes aura lieu le Mardi 3 Octobre, à 8 heures du matin.

Les études du soir seront organisées à partir du Lundi, 8 Octobre. Jusqu'à cette date, c'est-à-dire pendant les quatre premiers jours de classe, les élèves sortiront tous à 4 heures de l'après-midi.

Le Directeur du Lycée se tient tous les jours à la disposition des familles de 8 heures à 11 heures et de 2 heures à 5 heures.

ÉCOLES PRIMAIRES DE FILLES ET ASILES

La rentrée des Ecoles primaires et des Asiles de Monaco, de la Condamine et des Moulins aura lieu le 2 Octobre. Les demandes d'admission peuvent être faites ce jour-là.

La rentrée de l'Externat de Monaco et des Cours de la Condamine et des Moulins est également fixée au 2 Octobre ; celle des pensionnaires le 3 et celle des demi-pensionnaires le 4, à 8 heures du matin. Les divers services d'omnibus se feront à partir du Lundi 2 Octobre.

Après avoir clos, le dimanche précédent, la série de ses fêtes par un bal des plus brillants, le Comité des Fêtes de la Saint-Roman a fait, dimanche, sa sortie annuelle.

Le but de cette promenade était la charmante localité de Saint-Isidore, dont les prairies et les vignes s'étendent sur la rive gauche du Var.

Par une heureuse innovation, le Comité avait frété de vastes et confortables auto-cars dans lesquels les membres de la Société et leurs invités, précédés d'une section de la Lyre Monégasque, ont gagné par Roquebrune la route de la Grande Corniche. L'atmosphère, lavé par les pluies de la veille, découvrait, dans toute la pureté de ses lignes, le dessin capricieux de la côte incendiée de soleil, tandis que, vers les terres, les montagnes piquées de blancs villages, étageaient leurs sommets bleuâtres jusqu'aux dernières crêtes étincelant sous la neige. Les promeneurs, par leurs marques d'admiration, témoignaient au Comité combien ils appréciaient l'heureuse variante apportée par lui aux itinéraires habituels.

Un déjeuner d'une centaine de couverts réunit, à midi, les excursionnistes sous la présidence de M. B. Imbert, le distingué président du Comité, qui avait à sa droite M. Crovetto, maire de Monaco, et, à sa gauche, M. Michel Fontana, représentant la Municipalité de la Condamine.

Au champagne, M. Imbert prononce une charmante allocution dans laquelle il souhaite la bienvenue à ses hôtes et remercie ses collaborateurs. En terminant, le sympathique président lève son verre en l'honneur de LL. AA. SS. le Prince

Albert et le Prince Louis et boit à la prospérité des Municipalités et à la Principauté de Monaco.

M. le Maire de Monaco, au nom de sa municipalité, boit au succès des fêtes de la Saint-Roman.

M. Fontana, au nom de la municipalité de la Condamine, félicite le Comité de maintenir une heureuse tradition et porte la santé de la Famille Souveraine.

M. Laurent Aurégia porte un toast au nom des Sociétés Monégasques.

Puis plusieurs membres du Comité font applaudir de jolies voix et de très remarquables dons de diseurs.

Après le repas, un bal en plein air, des parties de boules ou simplement la promenade à travers champs occupent chacun selon sa fantaisie.

A cinq heures, on remonte en automobile et, par la Petite Corniche, l'on regagne Monaco, où, musique en tête, le cortège fait, à 6 heures 1/2, son entrée triomphale.

Un dîner de plus de cent couverts est servi, à 8 heures, sous les ombrages de la place Sainte-Barbe.

Un bal sur invitations a suivi et s'est prolongé dans la plus joyeuse animation jusqu'à une heure du matin.

La grande réunion nautique organisée, dimanche dernier, par l'Herculis, sous le patronage du Comité des Fêtes, avec le Concours de la Société des Bains de Mer, avait attiré, sur le quai du Port de Monaco, une foule considérable venue de tous les points du littoral, depuis Gênes jusqu'à Marseille.

Les épreuves ont été suivies avec le plus vif intérêt et ont donné lieu à des luttes acharnées. Le public a pris un plaisir particulier au concours de plongeurs où se sont fait remarquer M^{lle} Edda Famès, de Trieste, et M. Welisch, champion du Brésil, membre du Sporting-Club Universitaire Français.

La course de 100 mètres et celle de 1852 mètres ont été gagnées par le Sport Club Itala, de Milan; celle de 400 mètres, par le Groupe Amical de Beausoleil, qui se classe également premier dans la course de relais; le match de Water-Polo est gagné par l'équipe italienne.

Aussitôt après les épreuves a eu lieu la distribution des prix. M. J.-B. Gastaud, directeur de l'Herculis, dans une excellente allocution a remercié et félicité les nageurs et leur a donné rendez-vous pour l'année suivante.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Dans son audience du 22 septembre 1911, le Tribunal Correctionnel a prononcé les condamnations suivantes :

D. G.-R., né le 15 janvier 1874, à Mézières (Seine-et-Oise), journalier, sans domicile fixe, quarante-cinq jours de prison et 32 francs d'amende, pour infraction à un arrêté d'expulsion, avec la circonstance de récidive;

S. E., né le 29 novembre 1871, à Borgo San Dalmaso (Italie), boucher, demeurant à la Condamine, 100 francs d'amende, pour tromperie sur la nature de la marchandise vendue.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 14 au 20 septembre 1911 :

Yacht à vapeur Hironnelle, monégasque, cap. D'Arodes, venant de Toulon.

Tartane Joséphine, français, cap. Cassinelli, venant de Saint-Tropez, — sable.

Tartane Ondine, français, cap. Tassis, venant de Saint-Tropez, — sable.

Tartane Tranquille, français, cap. Alziari, venant de Cannes, — sur lest.

Tartane Quatre-Frères, français, cap. Giordana, venant de Saint-Tropez, — sable.

Yacht à voile Zaphir, français, cap. Dor, venant de Cannes.

Brick-goëlette Papa-Gianbattista, italien, cap. Mori, venant de Gênes, — minoterie.

Vapeur Amphion, français, cap. Ceccalini, venant de Cannes, — marchandises diverses.

Yacht à vapeur Dorothy, anglais, cap. West, venant de Cannes.

Départs du 14 au 20 septembre :

Yacht à vapeur Hironnelle, monégasque, cap. D'Arodes, allant à Toulon.

Yacht à voile Zaphir, français, cap. Dor, allant à Gênes.

Vapeur Amphion, allant à Marseille, — sur lest.

Quatre tartanes allant à Saint-Tropez, — sur lest.

Succession de M^{me} PLATI-FERRERO

AVIS

Toutes personnes pouvant avoir des droits à faire valoir contre la succession de M^{me} MARIE-VICTORINE-BAPTISTINE BLANCHI, en son vivant veuve en premières noces de M. ALEXANDRE-FRANÇOIS FERRERO et épouse en secondes noces de M. FERDINAND PLATI, demeurant à Monaco, où elle décédée le 31 mars 1911, sont invitées à déposer, dans la huitaine, leurs réclamations avec titres à l'appui, en l'étude de M^e Eymin, notaire à Monaco.

Etude de M^e Charles BLANCHY, huissier,
8, rue des Carmes, Monaco

VENTE APRÈS DÉCÈS

Le mercredi 27 septembre 1911, à 2 heures de l'après-midi, dans un appartement de la villa Maria, à Monte Carlo, boulevard d'Italie, n° 6, il sera procédé par le ministère de l'huissier soussigné, à la vente aux enchères publiques d'un mobilier composé de : une chambre à coucher, une salle à manger en chêne sculpté, un salon avec piano marque Herz, bibelots divers, vases, gravures, tapis, vaisselle, verrerie et lingerie.

Au comptant. 5 % en sus pour frais d'enchères.

L'huissier: Ch. BLANCHY.

Etude de M^e Charles BLANCHY, huissier,
8, rue des Carmes, Monaco.

VENTE VOLONTAIRE

Le mardi 3 octobre 1911, à 9 heures du matin, dans la salle de vente Cursi, à la Condamine, boulevard Charles III, il sera procédé, par le ministère de l'huissier soussigné, à la vente aux enchères publiques d'une quantité de meubles et objets mobiliers, comportant : literie complète, armoire à glace, glaces, tables, fauteuils, tapis, etc.

Au comptant. 5 % en sus des enchères.

L'huissier, BLANCHY.

MONT-DE-PIÉTÉ DE MONACO

VENTES

L'Administration du Mont-de-Piété a l'honneur d'informer le public qu'il sera procédé,

le mercredi 4 octobre 1911,

de 9 heures du matin à midi et de 2 heures à 4 heures, dans la salle des ventes du Mont-de-Piété, 15, avenue des Fleurs, Monte Carlo, à la vente aux enchères publiques des nantissements déposés pendant le mois de Juillet 1910, non dégagés ou renouvelés, provenant des reconnaissances n° 03.797 au n° 04.222 et du n° 50.308 au n° 50.342, consistant en : bijoux, brillants, perles, pierres précieuses, montres, argenterie, objets d'art, fourrures, dentelles, vêtements et objets divers.

ÉLECTRICITÉ

APPLICATION GÉNÉRALE

DOUARD & Co

Ancien Contremaitre des Maisons Bouillet et Barbey.

11, avenue Saint-Charles, MONTE CARLO

AMEUBLEMENTS & TENTURES

EUGÈNE VÉRAN

MAISON FONDÉE EN 1888

Villa des Garets, Boulevard de l'Ouest
MONACO (CONDAMINE)

INSTALLATIONS A FORFAIT

Réparations de Meubles

Etoffes — Laines — Crins animal et végétal — Duvets

PRIX MODÉRÉS

LEÇONS ET COURS POUR JEUNES FILLES

S'adresser à l'Externat des Dames de Saint-Maur :
Montée de la Royana, villa André-Jeanne, 3, Condamine,
et villa Bella, boulevard des Moulins, Monte Carlo.

ASSURANCES

•••••
= VIE — ACCIDENTS — INCENDIE — VOL =
RESPONSABILITÉ CIVILE ET PROFESSIONNELLE
= DÉGATS DES EAUX — BRIS DES GLACES =
•••••

LOUIS BIENVENU

Assureur autorisé

1, AVENUE CROVETTO (boulevard de l'Ouest). MONACO

BULLETIN

DES

OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.
Néant.
Mainlevées d'opposition.
Exploit de M ^e Tobon, huissier, substituant son confrère M ^e Ch. Blanchy, du 19 septembre 1910. Dix Obligations de la Société anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco : N° 105441 à 105448 et N° 105473 à 105474.
Exploit de M ^e Tobon, huissier à Monaco, du 31 octobre 1910. Cinquante-cinq Cinquièmes d'Actions de la Société anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco : Numéros 13083, 14555, 21383, 28110, 28111, 37950, 38106, 38107, 38109, 38111 à 38120, 39496, 39497, 39503, 34171, 39786 à 39789, 46841 à 46845, 46851 à 46855, 46846 à 46850, 46856 à 46860, 46861 à 46865, 82373, 82934, 84751.
Exploit de M ^e Tobon, huissier à Monaco, du 21 septembre 1911. Quarante Obligations de la Société anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco : Numéros 3024 à 3028, 45263 à 45267, 49270 à 49275, 49281 à 49284, 71126 à 71145.
Titres frappés de déchéance.
Néant.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA

Imprimerie de Monaco — 1911

LA NATIONALE

Entreprise privée assujettie au Contrôle de l'Etat.

Société Anonyme fondée en 1830. — Capital Social : 15.000.000 de francs.

Une des plus anciennes et des plus importantes des Compagnies Françaises d'Assurances sur la Vie.

ASSURANCES en cas de DÉCÈS, mixtes, à terme fixe, combinées. — ASSURANCES DOTALES (Combinaisons diverses).

RENTES VIAGÈRES AUX CONDITIONS LES PLUS AVANTAGEUSES

En dehors des réserves obligatoires, LA NATIONALE possède des garanties supplémentaires supérieures à celles de toute autre Compagnie similaire.

Envoi gratuit de tarifs et renseignements, s'adresser à l'AGENCE GÉNÉRALE, 15, avenue des Fleurs, Monte Carlo.